



2021

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, et dans le respect des dispositions du code du travail relatif au droit de grève, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève rectificatif par le Syndicat National des Officiers de Port- FO couvrant les personnels de la Fonction publique de l'État dans l'ensemble des capitaineries sur l'ensemble du territoire le jeudi 2 décembre 2021 à partir de 08h00 pour une durée illimitée.

Les raisons de notre mouvement de grève sont multiples. Nous apprenons sans concertation et à la dernière minute, l'appartenance des capitaineries à la DGMER et donc au ministère de la mer. Vu le calendrier présenté aux organisations syndicales, la DGMER sera opérationnelle au 1er janvier 2022, laissant imaginer la clôture d'éventuelles présentations ou négociations avant la mi-décembre 2021. Nous demandons à être reçus au plus vite par les préfigurateurs de la DGMER et votre cabinet pour être entendus sur notre éventuel rattachement à cette DGMER.

Nous souhaitons, faute de temps et de mieux, que si l'intégration s'impose à la va vite, cette dernière soit promesse d'engagement écrit de la part de notre nouveau ministère et de notre nouvelle direction, promesse comprenant:

- l'inscription à l'agenda social 2022 de la réécriture des statuts OP et OPA
- l'inscription à l'agenda social 2023 de la réévaluation des grilles indiciaires OP et OPA
- l'arrêt des suppressions de poste continu en capitainerie, qui amène à une dégradation du fonctionnement des ports, voir leur fermeture.
- le maintien pour les officiers de ports et officiers de ports adjoints des détachements dans les GPM et PA.
- l'étude de détachement similaire pour les agents actuellement en PNA dans les ports décentralisés.
- le maintien à la CCNU des officiers de ports et officiers de ports adjoints dans les grands ports maritimes
- pour un cadre logique, l'intégration des capitaineries de l'ensemble des ports de France (maritime, fluvial, fluvio-maritime, commerce, pêche et plaisance, décentralisés aux collectivités ou non...).
- la fin de la décentralisation et de la privatisation programmées des missions de police portuaire.

Faute d'engagement de votre part et donc de visibilité sur notre futur, les agents des capitaineries pourraient très bien rester sous la tutelle de la DGITM.

Les responsabilités suivantes seront néanmoins assurées par la présence effective des agents normalement en service : surveillance du plan d'eau, des accès au port, de la zone de mouillage et des installations situées dans les limites administratives des ports dans le cadre des articles R5331-17 et suivant du code des transports .

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général du SNOP-FO  
Loïc Sinquin



SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS  
site: [www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com) mail: [snopforceouvriere@gmail.com](mailto:snopforceouvriere@gmail.com)

Secrétaire général : Loïc Sinquin, commandant du port de Bordeaux 06 64 49 92 44  
Secrétaire général adjoint : Philippe Radenne, lieutenant de port GPM Guyane - 07 67 85 59 34